



ACSEP
2ème Etage
16, rue Alphonse Daudet
86 000 Poitiers
05 49 61 33 46
acsep86@free.fr
www.acsep86.org

SEJOUR NEIGE 2019


Réunion d'information parents et enfants
le **Mercredi 30 janvier à 18h30** à l'école Micromégas (St Eloi).

DEPART	<p>Dimanche 17 février : Rendez-vous à 7h15 Parking du vélodrome, rue des 2 communes - 86000 Poitiers Départ impératif à 7h30 <i>Prévoir un pique-nique pour le repas du dimanche midi dans un sac à part ainsi que les après ski.</i></p>
RETOUR	<p>Samedi 23 février : 18h00 au même endroit que le départ</p>

 **COORDONNEES DU Chalet**

Chalet « SOLITUDE »

Plateau du Lienz - 65120 BAREGES

 **05.62.92.68.13 / 06 33 25 09 60 (Victor Sironneau)**

Il est demandé aux familles de n'appeler qu'en cas d'urgence.

Versement des arrhes à l'inscription : 30% du montant du séjour. En cas de désistement moins d'un mois avant le départ, ces arrhes seront encaissées. Le paiement se fait à l'inscription (en 3 ou 4 chèques).

COLO PRATIQUE



Qui va s'occuper de mon enfant ?

Les jeunes sont encadrés par une directrice BAFD et son équipe, dans le respect de la législation en vigueur. Un animateur «assistant sanitaire» veille à la santé et à l'hygiène des jeunes.



Qui conduit les activités ?

Les activités ski sont encadrées par des animateurs BAFA et sportifs expérimentés dans la discipline choisie. Les heures de cours de ski seront assurées par les moniteurs diplômés de l'école de ski de barèges. De l'initiation au perfectionnement, la pratique du ski se fera en groupes de niveaux et permettra à chacun de choisir son rythme de glisse. L'activité ski ne se pratique ni le jour d'arrivée, ni le jour du départ du centre.



Quel équipement est inclus dans la location ?

Pour les skieurs : chaussures, skis, bâtons et casque.

Attention ! Le port du casque est OBLIGATOIRE sur tous les séjours hiver.



Sur quels critères sont choisis les hébergements ?

Les structures que nous utilisons sont conformes aux règles en vigueur concernant l'accueil de mineurs (nombre de jeunes par chambre, couchage individuel, non-mixité des sanitaires et des chambres, présence d'une infirmerie...).



Que mangera mon enfant ?

Petit-déjeuner, déjeuner, goûter et dîner sont servis quotidiennement. Dans la mesure du possible, nous tenons compte de tout régime alimentaire signalé au préalable.



Et si mon enfant est malade ?

En cas de maladie ou d'accident, l'ACSEP fait l'avance des frais médicaux et le responsable du jeune s'engage à les lui rembourser sur facture dès le retour du séjour. La feuille de soins sera délivrée en échange de ce paiement.



Le linge sera-t-il lavé ?

Lors des séjours d'hiver (6 à 8 jours), le blanchissage du linge n'est pas pris en charge.



Comment aurai-je des nouvelles de mon enfant ?

Pour avoir des nouvelles de vos enfants... un groupe secret facebook sera créé et alimenté au minimum tous les deux jours.



Il est possible que votre enfant emmène un téléphone portable afin de vous donner des nouvelles. Cependant, l'équipe d'animation le gardera en sa possession jusqu'aux heures d'appel. L'ACSEP décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation d'un téléphone portable.



Combien devrai-je lui donner d'argent de poche ?

Pour acheter cartes postales ou souvenirs, prévoyez une somme raisonnable. Mettez l'argent dans une enveloppe avec son nom et le montant. Un animateur référent en aura la responsabilité durant le séjour, si vous le souhaitez.



Mon enfant pourra-t-il emporter son lecteur MP3 ou sa console de jeux ?

Attention, un centre de vacances n'est pas un lieu approprié pour amener objets ou vêtements de valeur. **Néanmoins les consoles seront tolérées pour la journée de transport.** L'ACSEP décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation d'objets personnels.